



”

Le plan « Ensemble Simplifions 2016-2020 » présente la stratégie de la Wallonie en matière de simplification administrative. Il est le prolongement du contrat d'administration du Service public de Wallonie (SPW) et des contrats de gestion des Organismes d'intérêt public (OIP) wallons. Ce plan est structuré autour de deux lignes de force : l'orientation usager et le développement de services numériques (administration 4.0).

Il ambitionne de renverser les perspectives et de tourner l'administration vers les publics cibles que sont les citoyens, les entreprises, les pouvoirs locaux, le non-marchand et les fonctionnaires, afin de transformer la culture administrative en une culture de « services », intégrés et décloisonnés. Le but : améliorer l'expérience vécue par les usagers dans leurs interactions multiples avec l'administration.

Ce plan propose également, dans la continuité du Plan Marshall 4.0 et du Plan du numérique, de développer fortement l'administration 4.0.

Le plan « Ensemble Simplifions 2016-2020 » est coordonné par le Secrétariat général du Service public de Wallonie (SPW), via son équipe de simplification administrative et d'administration électronique, e-Wallonie-Bruxelles Simplification (eWBS).

LE PLAN ÉTABLIT UNE FEUILLE DE ROUTE SPÉCIFIQUE POUR CHACUN DE SES 5 PUBLICS CIBLES

Ensemble simplifions pour... *les fonctionnaires*

Le Service public de Wallonie (SPW) et les OIP wallons comptent ensemble près de 20.000 membres du personnel. Ces fonctionnaires sont également des usagers des services publics pour tout ce qui relève de leur carrière, de leur statut ou encore de leur rémunération.

Les démarches jugées les plus complexes à entreprendre pour les fonctionnaires et celles qu'ils souhaitent voir simplifiées en priorité sont : l'inscription à une formation, le remboursement de frais, les procédures de promotion ou de mutation... Des mesures prioritaires ont été listées et concernent notamment l'accès à l'information, la mise en place d'un portail unique ou encore la diminution des délais.

Les efforts déjà réalisés doivent être poursuivis d'autant plus suite à la raréfaction des ressources humaines au sein de l'administration.

Le Gouvernement wallon exprime dans sa Déclaration de politique régionale sa volonté de rendre les procédures en matière de gestion des ressources humaines plus opérationnelles et plus efficaces. Le recrutement, l'engagement, la promotion, l'évaluation ou encore la formation sont autant de domaines pour lesquels des mesures doivent être mises en place pour accroître la performance des actions et l'efficacité des processus.

Le Contrat d'administration entre le SPW et le Gouvernement wallon donne d'ailleurs une place centrale aux fonctionnaires. Un objectif stratégique transversal leur est en effet dédié avec pour but de fonder l'action du SPW sur des fonctionnaires compétents, impliqués et motivés. Cela passe par exemple par la mise en place, d'une gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences, un développement optimal des agents pourra être ainsi assuré. Dans ce cadre, des projets sont planifiés tels que l'optimisation du parcours du fonctionnaire dans sa vie administrative, ou encore un système intégré de gestion des ressources humaines.

Les principaux enjeux

- L'**accès à l'information** ainsi que la lisibilité et la visibilité des règles de fonction publique.
- La **dématérialisation** des démarches disponibles sur un Espace personnel avec une logique de **multicanal**, qui permet de garantir la même qualité de service à tous quel que soit le mode d'interaction choisi.
- La réduction des **délais de traitement** des demandes en matière de fonction publique.
- La simplification et l'harmonisation des **processus** et procédures.

Principales priorités identifiées

LA DÉMARCHE USAGER

Améliorer le **parcours du fonctionnaire** dans ses démarches relatives à sa situation administrative et pécuniaire en termes d'efficacité, de clarté, de simplicité et de rapidité, et depuis son entrée à l'administration jusqu'à son départ.

SIMPLIFIER ET DÉMATÉRIALISER

- **Simplifier les procédures, dématérialiser des formulaires** et autres demandes accessibles.
- Mettre en place un **guichet virtuel unique et intégré** avec une porte d'entrée unique afin de faciliter l'accès des fonctionnaires aux documents, formulaires et autres informations relatifs à leur propre situation administrative mais également à portée plus générale tels que les circulaires et règlements.
- Proposer un **catalogue multicanal des services en ligne** via un guichet unique ouvert et distribué.
- Simplifier et rendre prioritaire la **digitalisation de tout processus**.
- Améliorer et accélérer les procédures de changement d'**affectation** (mobilité, mutation, réaffectation, permutation) et de **promotion**.
- **Dématérialiser** les demandes de congé, les remboursements de frais divers...
- Mettre en place la **signature électronique**.

INTENSIFIER L'ÉCHANGE DE DONNÉES

Accélérer l'usage des données accessibles dans les bases de données fédérales mais aussi internes.



Parmi les nombreux projets de simplification envisagés dans le Plan, voici déjà quelques exemples de réalisations concrètes pour 2016.

- 1 L'interface UlisWeb qui permet au fonctionnaire d'accéder aux informations relatives à sa situation administrative est enrichi de nouvelles fonctionnalités (pointages, chèques-repas, fiches traitement) et l'usage en est simplifié. Il disposera également d'un portail e-RH amélioré.
- 2 Le fonctionnaire dispose d'un nouveau portail lui permettant de développer ses compétences grâce à un accès facilité au catalogue de la bibliothèque ainsi qu'à la documentation (Bibliowall).
- 3 Les ingénieurs et techniciens du SPW auront accès à une nouvelle banque de données documentaire qui permettra d'augmenter encore la qualité de leur travail, tout en le facilitant.
- 4 Les fonctionnaires intéressés par une promotion ou souhaitant faire évoluer leur carrière via la mobilité ou la mutation pourront accéder à un site internet qui centralise toutes les offres disponibles. Ils pourront également être tenus informés, via une liste de diffusion, et déposer leur candidature en ligne.
- 5 Le candidat à une fonction au sein du SPW ne devra plus se déplacer pour obtenir un extrait de casier judiciaire pour compléter sa candidature. Le SPW pourra lui-même aller chercher les informations nécessaires auprès du SPF Justice.